

MAIRIE  
D'AZAY-LE-BRÛLÉ  
79400  
(Deux-Sèvres)  
☎ 05.49.06.58.75

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS** **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq,  
Le 6 mai à 20 heures 30,  
Le conseil municipal de la Commune d'AZAY-LE-BRÛLÉ,  
Dûment convoqué le 28 avril 2025,  
S'est réuni à la mairie sous la présidence de  
Monsieur Jean-François RENOUX, Maire.

**Etaient présents** : Louis-Marie MERCERON, Éric CUSEY, Virginie FAVIER,  
Anne-Claire AUGEREAU, François GUILLOT,  
Pierre ABRIAT, Karine VILLANNEAU et Bertrand QUINTARD

Nombre de conseillers  
Municipaux en exercice : 17  
Présents : 9  
Votants : 13  
(dont 4 mandats)

**Absents excusés** : Fabienne POUZET qui a donné pouvoir à Louis-Marie MERCERON  
Sylvie MOREAU qui a donné pouvoir à Jean-François RENOUX  
Catherine PINEAU qui a donné pouvoir à Anne-Claire AUGEREAU  
Christelle GIRAUD qui a donné pouvoir à Virginie FAVIER

**Absents** : Éric MILLET, Cécile THOMAS, Thibault BONNANFANT et  
Stéphanie WANLIN GUERINEAU

Secrétaire : Pierre ABRIAT

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent  
délibérer conformément aux textes législatifs en vigueur.

Affiché le 12 mai 2025

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

### **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DISTRICT DE FOOTBALL DES DEUX-SÈVRES POUR LA CRÉATION DU CLUB HOUSE (délibération n° 2025-05-03)**

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Considérant le projet de création d'un club house pour l'association de football  
Azay-Augé, d'un montant de 32 132,93 € HT, pour les travaux suivants :

- De maçonnerie pour un coût de 18 522,13 € HT,
- De menuiseries extérieures pour un coût de 12 083,33 € HT,
- D'électricité pour un coût de 1 527,47 € HT,

Le conseil municipal, par un vote unanime, décide de solliciter le district de football des  
Deux-Sèvres pour les travaux nécessaires à la création du club house, d'un montant  
total de 32 132,93 € HT et autorise monsieur le maire, ou en cas d'absence ou  
d'empêchement, Monsieur Louis-Marie MERCERON, à signer tout document à  
intervenir concernant ce dossier, notamment la demande de subvention.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Le Maire,  
Jean-François RENOUX

Le secrétaire de séance,  
Pierre ABRIAT